

SÉANCE DU 23 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs ARCIS Michel, Alain GALLAND, Mmes Laure JOURDAN, Mrs Fabien CHABANNES, Yves CONVERS, Alain VINCENT, Mmes Chantal GERENTES, Véronique MORETTON, Agnès MERCIER, Mr André ARSAC, Mme Angèle CROZET, Mrs Fabrice PRADIER, Christophe GIRAUD, Mmes Natacha ROUX, Marie ROCHE

Absents représentés : Mr Patrick ROCHE (représenté par Mr Alain GALLAND), Mme Elisabeth LOUCAO (représentée par Mme Laure JOURDAN), Mr Sébastien MIALON (représenté par Mr Fabien CHABANNES)

Absente : Mme Valérie VALETTE

Mr Yves CONVERS a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 161 (Place François d'Estaing),
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 217 (Rue Langlade).
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 453 (11 Place des Sénécterre)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses :

Tarifs marché forains : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise lors de la dernière séance et indique qu'il y a lieu de prévoir un tarif supplémentaire pour les forains dont les étalages sont imposants et qui s'installent en dehors de l'emprise du marché.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la création d'un tarif forfaitaire de 3 € pour les vendeurs de textiles, de quincaillerie ou autres s'installant en dehors de l'emprise du marché, et ce quelle que soit la longueur du stand.

Passage à la nomenclature comptable M57 et au compte financier unique : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que toutes les communes devront établir un compte financier unique à compter du 1^{er} janvier 2024. Ce compte financier unique comportera toutes les mentions incluses jusqu'alors dans le Compte Administratif et le Compte de Gestion. Deux prérequis sont demandés pour effectuer ce changement : la dématérialisation de tous les actes comptables avec la Trésorerie et la Préfecture devra d'une part être effective, ce qui est déjà le cas pour la commune depuis quelques années, et le passage à la nomenclature M57 devra d'autre part être entériné. Cette nouvelle nomenclature, commune aux Régions, aux Départements et aux collectivités locales, permettra à terme une simplification comptable entre les collectivités. Elle remplacera la nomenclature M14 actuellement en place pour le budget principal, le CCAS, et le Pôle Santé. Les budgets Eau et Assainissement resteront quant à eux en nomenclature M49 tandis que les budgets Photovoltaïque et Lotissement resteront en nomenclature M4. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 et de se lancer dans l'expérimentation du compte financier unique à la même date.

Plan de financement – chef de projet Petites villes de demain : Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal l'engagement de la commune dans le programme Petites Villes de Demain qui a nécessité la création d'un poste de chargé de projet. Il indique qu'il y a lieu de voter le plan de financement correspondant à ce poste afin de demander la subvention correspondante. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant :

Dépense annuelle : 50 000 €uros.

Subvention Etat (75 %) : 37 500 €uros,

Commune du Monastier-sur-Gazeille (12.5 %) : 6 250 €uros,

Commune de Saint Julien Chapteuil (12.5 %) : 6 250 €uros.

Création d'un poste d'adjoint technique principal de première classe : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un des agents du Service Technique peut bénéficier d'un avancement de grade au vu de son

ancienneté. Il propose donc de créer le poste correspondant afin de pouvoir procéder à cet avancement. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de première classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2021.

Modification d'une délibération concernant une vente de domaine public : Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération prise en date du 18 décembre 2019 concernant la vente d'une partie du domaine public devant le 5 Place du Couvent. Il indique que le bâtiment situé sur la parcelle AB 201 a été revendu et qu'il y a donc lieu de modifier la délibération prise en 2019 afin de pouvoir régulariser la vente avec le nouvel acquéreur. Après délibération, le Conseil Municipal approuve donc la vente de cette partie du domaine public d'une contenance de 17 m² au nouveau propriétaire, et ce, dans les mêmes conditions que précédemment.

Installation d'un réseau de chaleur – Place du Vallat : Monsieur le Maire rappelle que la Commune envisage de profiter de l'aménagement à venir de la Place du Vallat pour créer un réseau de chaleur Place du Vallat. Ce projet d'intérêt collectif qui devrait permettre d'alimenter des bâtiments publics et des maisons individuelles situées à proximité immédiate s'inscrit dans le cadre de la politique communale de lutte contre le réchauffement climatique et de développement des énergies renouvelables. Il vise à valoriser le Bois Energie au niveau local en mettant en place des filières d'approvisionnement courtes et en privilégiant une gestion durable et raisonnée de la forêt. Pour s'assurer de la faisabilité du projet, la Commune s'est attaché les services de l'Atelier des Possibles, de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif ERE 43 et du bureau d'études Qui Plus Est. Ce dernier a réalisé une étude qui propose trois scénarii avec un périmètre plus ou moins étendu. Le réseau serait dans un premier temps alimenté par la chaudière bois située dans les bâtiments conventuels. Dans un second temps, une unité de production de chaleur supplémentaire devrait être installée, à un endroit qui reste à définir, ceci afin de raccorder les maisons situées Place des Sénec terre, Passage Jacques de Causans et Montée du Ruisseau. L'aménagement de certaines rues (rue de la Porte Rouge - rue des Remparts - partie haute de la Montée Saint Chaffre) étant actuellement en tranche conditionnelle dans le projet de rénovation de la Place du Vallat, la réalisation du réseau de chaleur dans ce secteur serait donc soumise à la validation de cette tranche qui pourrait n'intervenir que dans un troisième temps. En ce qui concerne les particuliers, ils devraient effectuer des travaux à l'intérieur de leur maison pour se raccorder, et ce, préalablement à la mise en route du réseau, et une sous-station devrait être installée pour chaque habitation. Des frais de raccordement devraient être versés, des subventions pouvant être obtenues pour aider à financer une partie de certaines dépenses. Ensuite, les usagers du réseau devraient s'acquitter d'un abonnement et payer l'énergie consommée. En ce qui concerne la gestion, la Commune devrait tout d'abord créer un Service Public de Distribution qui serait géré par une Régie, ainsi qu'un budget annexe. Au niveau des investissements, les chaufferies, les silos et l'approvisionnement à partir de bois prélevé dans un rayon maximal de 20 kilomètres seraient gérés par un prestataire à qui la Régie achèterait l'énergie, avant de la refacturer aux usagers. La Régie devrait quant à elle prendre en charge la réalisation du réseau qui peut être financée à hauteur de 80% par l'ADEME et le Conseil Régional. Mr PRADIER indique qu'avant d'effectuer une présentation officielle aux riverains susceptibles d'être raccordés, le Conseil doit retenir le scénario le plus adapté. Il indique que le deuxième scénario permettant d'alimenter en chauffage et en eau chaude sanitaire les bâtiments conventuels, le château abbatial et une quinzaine de riverains de la Place est a priori le plus intéressant. Il ajoute toutefois que le projet ne pourra pas aboutir si le nombre de riverains n'est pas suffisant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide donc le principe de lancement du deuxième scénario présenté. Une réunion sera organisée avec les riverains le 17 juillet.

Réhabilitation du hall et des toilettes de la salle des fêtes et de la salle des jeunes : Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise lors de la dernière séance concernant l'attribution d'une partie des lots du marché pour la réfection du hall et des toilettes de la salle des fêtes. Il précise que trois lots étaient restés en suspens en attendant les préconisations du maître d'œuvre. Il présente donc le rapport final du maître d'œuvre concernant les derniers lots à attribuer. Après délibération le Conseil Municipal approuve donc les marchés suivants :

- Lot 4 – Menuiseries intérieures : Entreprise FORISSIER GUILHOT pour 4 914.40 € HT
- Lot 5 – Plâtrerie, peinture : Entreprise VELAY DECOR pour 31 622 € HT (tranche ferme et optionnelle)
- Lot 6 – Chapes, sols collés ou scellés : Entreprise ASTRUC pour 19 338 € HT (tranche ferme et optionnelle)

Aménagement de la Place du Vallat – présentation du projet d'éclairage public : Monsieur le Maire présente au Conseil l'avant-projet d'éclairage public mis au point par le bureau d'études. Après délibération, le Conseil Municipal valide la proposition présentée.

Aménagement de la Place du Vallat – Attribution du lot Espaces verts : Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le maître d'œuvre en charge du projet d'aménagement de la place du Vallat avait lancé précédemment une consultation pour le lot Espaces verts. Il présente donc l'offre reçue. Mr le Maire précise que l'arrachage des arbres constituera la première étape du chantier. Elle sera suivie par une campagne de fouilles réalisées par l'INRAP. Mr CHABANNES pense qu'il serait souhaitable de prévoir la mise en place d'un arrosage goutte à goutte pour les futures plantations qui pourrait être raccordé sur la fontaine existante. Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise ROCHE PAYSAGE pour un montant de 43 881.55 € HT et autorise Mr le Maire à lancer les travaux correspondants.

Tarif transports scolaires : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune est organisatrice secondaire des services du ramassage scolaire pour les lignes le Monastier-Le Puy et les lignes concernant le transport des élèves depuis les communes et villages situés à proximité (Goudet, Présailles, Salettes, Alleyrac, Saint-Martin-de-Fugères, Freycenet Lacuche et les villages du Monastier). Il précise que les modalités d'organisation ont été modifiées depuis la prise de compétence totale des transports par la Région Auvergne Rhône Alpes, et que désormais les élèves souhaitant bénéficier du ramassage devront s'inscrire avant le 19 juillet. Les modalités de prise en charge de certains élèves ont également été réduites. Après délibération, le Conseil Municipal approuve les tarifs présentés :

- Ligne H46 le Monastier – Le Puy-en-Velay : 1^{er} trimestre : 90 €, 2^{ème} trimestre : 67.50 € et 3^{ème} trimestre : 67.50 €
- Ligne Alentours – Circuit 135/01, 135/03 et 135/04 : 1^{er} trimestre : 80 €, 2^{ème} trimestre : 65 € et 3^{ème} trimestre : 65 €

Rénovation de la piscine municipale – lancement de l'appel d'offres concernant la maîtrise d'œuvre : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation de la piscine municipale et la nécessité de prendre l'attache d'un architecte et d'un bureau d'études pour la réalisation des travaux. Il présente le projet de Document de Consultation des Entreprises pour ce marché. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le DCE présenté et autorise Mr le Maire à lancer l'appel d'offres correspondant. Les offres devront être rendues pour le 31 juillet prochain. Mr le Maire rappelle également que ce projet pourrait faire l'objet d'attribution de subventions. Le Conseil Municipal estime que comme cela avait été le cas jusqu'alors, il faudra impérativement bien maîtriser les coûts de fonctionnement de ce service et trouver une solution adaptée pour chauffer l'eau.

Mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – point sur l'avancement du projet : Mr le Maire présente les dernières modifications de zonage envisagées pour la commune. Il indique que la définition des zonages constructibles pour l'habitat et pour les entreprises ne représente que la première étape du PLUi. Elle sera suivie par une réflexion sur les zones agricoles, naturelles et touristiques à la rentrée. Il indique qu'il y a lieu de donner un accord de principe sur le zonage présenté afin que l'étape suivante puisse être enclenchée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de zonage présenté.

Adhésion à l'Association 'Préservation du Cadre de Vie et des Espaces Naturels' : Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère déjà depuis 2017 à l'association 'Préservation du Cadre de Vie et des Espaces Naturels'. Cette dernière a renouvelé cette année le label 'Villes et Villages étoilés' avec 2 étoiles, mettant en évidence les investissements et efforts faits en matière de renouvellement de l'éclairage public et de coupures nocturnes. Mr le Maire propose donc de renouveler cette adhésion. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à cette association pour un montant de 50 €.

Démission du Conseil Municipal : Mr le Maire présente au Conseil Municipal la lettre de démission du Conseil Municipal de Mme Valérie VALETTE, ceci pour raisons personnelles et professionnelles. Il rappelle que la démission présentée ne peut être refusée et que les services de la Préfecture en seront informés par courrier. Il ajoute que l'effectif légal du Conseil Municipal passe donc à 18, étant donné qu'elle ne peut être remplacée car l'ensemble des conseillers municipaux ont été élus au dernier scrutin des municipales.

Tarifs droits de place – Foire artisanale, commerciale et agricole : Mme GERENTES rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commission 'Foire et marchés' a décidé d'avancer la date de la Foire artisanale et agricole au premier week-end de septembre, ceci afin de relancer la fête votive et de favoriser l'activité commerciale. Les deux événements auront donc lieu le même jour dans le bourg. Plusieurs animations sont ainsi prévues dans différents secteurs. La Foire aux chevaux lourds et la Foire artisanale auront lieu dans le secteur de la Prada ; le vide grenier aura lieu dans la rue centrale ; le repas organisé par le comité des jeunes se déroulera Place Margerit Brémond ; la Fête votive se déroulera Esplanade Stevenson.

Mr le Maire indique qu'il y a donc lieu de fixer les tarifs de droits de place pour les exposants et le vide-grenier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide donc de fixer les tarifs comme suit :

- Droits de place exposants de matériels et commerçants : 10 €uros
- Droits de place vide-grenier : 2 €uros

Questions diverses :

Demande d'aménagement d'une voie d'accès – secteur Langlade : Mr le Maire rappelle au Conseil la demande présentée lors de la dernière séance concernant l'aménagement par un riverain d'une voie d'accès à son jardin en passant par la parcelle communale de la Prada. Le locataire de cette parcelle agricole émet un avis favorable à cette demande, à la condition toutefois que cette voie desserve l'ensemble des maisons situées à proximité. La question de parcelles privées situées Rue du Maréchal Ferrant qui devraient être traversées pour accéder à la voie en question devra toutefois être réglée avant d'émettre un avis définitif sur la faisabilité de ce projet.

Courrier de contestation – vente d'une partie du domaine public Montée des Crouzeloux : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la contestation émise par un propriétaire riverain concernant la vente d'une partie du domaine public Montée des Crouzeloux et la réponse qui lui avait été faite. Il rappelle que le Conseil Municipal avait suivi les préconisations du commissaire enquêteur qui avait émis un avis favorable à cette vente, sans tenir compte des doléances du contestataire, car il avait estimé qu'elles n'étaient pas fondées. Mr le Maire indique que cette personne, non propriétaire de la maison voisine, a envoyé un nouveau courrier pour contester la décision prise. Le Conseil Municipal ne souhaite pas faire de nouvelle réponse à cette personne et maintient sa position.

Etude pour la revitalisation du centre-bourg – présentation des grands axes de stratégie : Mr le Maire présente au Conseil Municipal les grands axes de stratégie proposés par le bureau d'études Planed. Il indique que le Conseil Municipal doit les valider afin d'avancer sur le sujet. Après délibération, le Conseil Municipal valide les axes de stratégies présentés par le bureau d'études.

Demande de local pour permanence Sophrologue : Mr le Maire indique qu'un nouveau professionnel de santé envisage de s'installer à l'automne et souhaite utiliser le local mutualisé.

Affaire des voûtes de la salle d'exposition : Mr le Maire indique que le bureau d'études Structures missionné n'a pas rendu son avis et que l'architecte va donc demander à un cabinet d'effectuer l'étude attendue.

Achat d'un camion pour les services techniques : Monsieur CHABANNES indique que le devis reçu initialement a été réajusté car des options non nécessaires étaient incluses.

Installation des barrières au Viaduc de la Recoumène : Mr le Maire indique que le permis de construire va être déposé dans le mois qui vient.

Présentation des horaires – Maison France Services : Mr le Maire présente une proposition d'horaires d'ouverture pour la maison France Services qui devrait ouvrir en octobre.

Panneau stop – Route de Meyzoux : Certains habitants de Meyzoux souhaitent qu'un panneau Stop soit installé au carrefour entre la route de Meyzoux et la route départementale en raison de la dangerosité de ce carrefour. Le Conseil propose donc de contacter le Conseil Départemental de la Haute Loire à ce sujet.

Nomination d'un référent Aide au Logement : Mr le Maire propose à Mr CONVERS de devenir le référent en matière d'aide au logement compte tenu de ses compétences sur le sujet. Il pourra ainsi conseiller les habitants dans la recherche d'aide financière lors d'opérations de rénovation et les diriger vers l'ADIL 43, un organisme qui peut donner des conseils gratuits au niveau juridique et financier. Une réunion d'information devrait être organisée pour informer le public et un article paraîtra dans un prochain bulletin municipal.

Subvention de l'Etat – Maitrise d'œuvre église abbatiale : Mr le Maire indique qu'une subvention de 75 757 €uros a été attribuée à la commune par l'Etat pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de restauration de l'église abbatiale, soit 50 %.

Déploiement de la Fibre : Mr GALLAND se propose pour suivre l'avancement du déploiement de la fibre sur la commune et essayer de trouver une solution aux problèmes d'installation de poteaux qui occasionnent des blocages dans certains secteurs.

Point sur les travaux de la salle des fêtes : Mr GALLAND indique que les travaux sont stoppés pour l'instant et devraient reprendre après les congés d'été.

Point sur les commissions de la communauté des communes Mézenc Loire Meygal : Mr le Maire indique que la communauté des communes envisage la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial et le développement des énergies renouvelables.

Travaux sur le captage de Châteauneuf : Mr le Maire indique que le maître d'œuvre a reçu une seule offre pour la réalisation d'un forage sur le captage afin d'améliorer et de sécuriser la ressource en eau potable.

Dates diverses :

Conseil communautaire le jeudi 24 juin à 20 heures

Centre de vaccination éphémère le samedi 26 juin au gymnase à partir de 9 heures

Deuxième tour des élections régionales le dimanche 27 juin

Lancement des marchés de producteurs estivaux le jeudi 1^{er} juillet à partir de 17 heures

Commission emploi pour les entretiens des candidats retenus pour France Services : à définir

Prochain Conseil Municipal le jeudi 2 septembre 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.